

SECTEUR ADMINISTRATION ET CADRE DE VIE

Fonction : Médecin

Grade : MEDECINS

DGA : Direction Générale des Services

Direction : Direction des Ressources Humaines Sous-
Direction des Relations et de l'Action Sociale

Service : Service Médecine Préventive

Localisation Géographique :

Hôtel du Département

Position dans l'organigramme :

Exigences ou sujétions particulières liées au poste :

Déplacements réguliers sur tout le département Classification du

poste :

NBI :

Missions :

Placé sous l'autorité hiérarchique du médecin chef du service :

Assurer le suivi médical préventif des agents du CD 13.

S'impliquer dans l'amélioration des conditions de travail des agents du CD 13. Participer aux actions de prévention et aux études qui s'imposent au SMPP. S'investir dans la vie institutionnelle.

Travailler en étroite collaboration avec le service prévention de la DRH

Activités :

Effectuer les différentes visites de médecine de prévention (embauche, systématique, particulière, de reprise et à la demande).

Réaliser les études de postes et des visites régulières des locaux de travail.

Etudier toutes les possibilités pour contribuer à l'amélioration des conditions de travail. Etablir les fiches de postes et de service pour déterminer les risques au travail.

Rédiger les avis médicaux, les rapports d'analyses de situations et participer à la rédaction du rapport annuel d'activité du service.

S'impliquer dans les actions de prévention des risques professionnels et de santé. Participer aux travaux du Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Participer aux réunions initiées par le service ou d'autres directions.

Réaliser une analyse détaillée et mensuelle des accidents de travail.

Dispenser les premiers soins et/ou l'orientation des agents victimes d'accident sur le lieu de travail.

Réaliser les vaccinations obligatoires en milieu professionnel ou préconisées par le SMP. Participer aux études et enquêtes épidémiologiques initiées par les instances médicales

Capacités requises :

Médecin généraliste s'engageant à suivre une formation qualifiante.

- Connaissance du cadre réglementaire, des enjeux et évolutions en matière de santé publique
- Connaissance des acteurs et dispositifs de santé publique
- Connaissance du statut de la fonction publique territoriale
- Capacité au travail en équipe et en transversalité